

L'ANGLETERRE  
DANS LES *CONSIDÉRATIONS*  
SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS  
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le titre du colloque, « Germaine de Staël et l'Europe (1817-2017) : nouvelles lectures, nouvelles perspectives » nous invite à produire une nouvelle lecture de l'œuvre de Madame de Staël. Or son dernier ouvrage, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*<sup>1</sup> dans sa récente édition, a cette prétention et peut revendiquer la qualité d'inédit. Cette ambition naît du fait qu'elle ne coïncide pas avec l'édition posthume de 1818. Le nouveau texte est en effet tiré directement du manuscrit de l'auteure, une fois débarrassé de toutes les interventions allographes qui en compromettaient l'authenticité. Cela signifie que pendant deux siècles, on a continué à lire un apocryphe. Madame de Staël meurt donc avant d'avoir pu autoriser l'impression de son œuvre, qui sur le plan de la construction, était sans autre conclue mais sans être parachevée du point de vue stylistique.

Inutile de revenir sur aventures génétiques que cet écrit a subies. Rappelons seulement que le testament de Madame de Staël, daté du 12 octobre 1816, confie à son fils Auguste et à August-Wilhelm Schlegel la publication de ses inédits au cas où elle n'aurait pas réussi à le faire personnellement. Quelques années plus tard, son gendre Victor de Broglie s'implique à son tour dans cette entreprise. En outre, comme le précise un codicille, Schlegel deviendra le propriétaire de tous les écrits staéliens auxquels il renonce pourtant, à l'exception des *Considérations*. Ce sera lui, en fait, qui signera le contrat avec Delaunay le 31 janvier 1818.

---

1 Staël, Germaine de, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, réed. *Œuvres complètes*, série III, t. II, sous la direction de Lucia Omacini et Stefania Tesser, Paris, Champion, 2017. Dorénavant, les *Œuvres complètes* seront abrégées en OCS et les références à l'ouvrage seront empruntées à cette édition, abrégée en *Considérations*, suivi du numéro de page.

Comme c'est souvent le cas pour les œuvres posthumes importantes, un « Avis des éditeurs » réaffirme la fidélité absolue à l'œuvre originale. Pour les *Considérations*, cette fidélité est poussée jusqu'aux plus infimes détails et devient par conséquent suspecte. Dans la première édition, nous lisons :

Le premier sentiment comme le premier devoir de ses enfants, a été un respect religieux pour les moindres indications de sa pensée ; et il est presque superflu de dire que nous ne nous sommes permis ni une addition ni même un changement, et que l'ouvrage qu'on va lire est parfaitement conforme au manuscrit de Madame de Staël<sup>2</sup>.

En réalité les manipulations allographes subies par le manuscrit démentent le respect des éditeurs ainsi que la conformité proclamée entre l'autographe et l'imprimé. Auguste et Victor de Broglie sont en effet intervenus de manière flagrante et, dans l'ensemble, pas toujours justifiée, poussés le plus souvent par des intérêts politiques ou familiaux. Sommes-nous donc confrontés à deux œuvres différentes ? Sur le plan conceptuel, historique et politique, on constate une réelle conformité entre les deux versions et donc une unité de fond. L'écriture, en revanche, change inévitablement : celle de l'auteur est abondante, emphatique, parfois virulente ; celle des éditeurs concise, contrôlée, modérée et sujette à censure. Il serait donc excessif de parler de deux textes différents. Certes, l'édition posthume a transformé l'écriture staëlienne en la privant surtout de son caractère spécifique de « considérations », inscrit dans le titre même, impliquant des transitions souvent surprenantes d'un sujet à l'autre ou des pensées vagabondes soudainement ravivées par un souvenir impromptu et dont l'édition posthume n'a pas su, ni voulu tenir compte. Pour toutes ces raisons, l'édition posthume de 1818 ne peut plus, à la lumière de l'édition critique actuelle, constituer le texte *princeps*. Il faudrait donc lire dorénavant, le texte tel qu'il apparaît dans le manuscrit tout en étant conscient de cette mutation.

L'idée d'associer l'histoire de la Révolution française à celle de l'Angleterre n'est pas née de la découverte d'une constante thématique et pourtant réelle dans le texte : elle s'est concrétisée plus tard, pendant le travail de l'édition critique, grâce surtout aux variantes et à leur vérité occultée. L'architecture complexe des *Considérations*, qui enchevêtre

---

2 *Considérations 1818*, t. I, p. VII.

des parcours multiples et croisés, forme un ouvrage hybride, né de l'intersection de plusieurs écritures : écritures qui s'harmonisent dans l'œuvre mais qui auraient pu également produire des écrits séparés et autonomes, comme cela s'est parfois passé. L'acte fondateur de l'œuvre est la mort de Jacques Necker, en 1804. Madame de Staël déclare alors, dans la préface aux *Manuscrits de M. Necker*, vouloir rédiger un jour la biographie de son père en tant que ministre et écrivain. Les *Considérations* sont donc à la fois une biographie, un texte d'histoire nationale vécu à la première personne, jusqu'à la seconde Restauration, mais elles sont aussi une autobiographie et un livre de mémoires qui se déploie de 1810 à 1817 et caractérisé par un double statut : inclusif, mais aussi séparé, si l'on songe à l'autre ouvrage posthume que sont les *Dix années d'exil*.

Curieusement, le texte des *Considérations* ne se termine pas là où il le devrait. Le récit historique s'interrompt au chapitre XVI de la V<sup>e</sup> partie, à la date du 8 juin 1814 : « Je m'arrête à ce dernier acte qui précède d'un jour l'invasion totale de la France par les armées étrangères, et c'est là que je finis mes considérations historiques<sup>3</sup> [...] ». En réalité, le texte continue et s'achève sur l'examen des institutions politiques anglaises, créant un noyau thématique à première vue hétérogène compte tenu de l'ampleur et de la minutie analytique d'un ouvrage principalement consacré à l'histoire de France, à la Révolution, à l'épopée napoléonienne, puis à la première et la seconde Restauration. Là encore, l'élément intégré pourrait tout aussi bien être séparé : la VI<sup>e</sup> partie se focalise sur l'importance de l'Angleterre et condense des observations initialement dispersées. En réalité, rien n'est superflu, ni hétérogène dans un ouvrage dont chaque élément textuel a sa raison d'être en se reliant aux autres thèmes. En effet, l'analyse des institutions anglaises rattache le rôle politique de Necker à une réflexion plus générale sur la politique constitutionnelle. La digression sur l'Angleterre constitue donc un noyau conceptuel doté d'une double fonction : proposer un nouvel éloge de Necker, et plus précisément de son travail de ministre, tout en célébrant aussi l'organisation politique anglaise, dont Necker lui-même a souligné les qualités dans ses œuvres et dans ses interventions publiques. Comme le texte des *Dix années d'exil*, le volet anglais des *Considérations* est donc à la fois intégré – il réunit plusieurs éléments du texte –, et séparé, au moins dans les intentions de l'auteure, qui écrit à

3 *Considérations*, p. 805.

Schlegel le 12 décembre 1813 : « Mon livre [*De l'Allemagne*] m'a portée très haut ; et j'en écris un ici maintenant qui sera le tableau de la France et de l'Angleterre<sup>4</sup> ».

En réalité, le projet est encore plus ambitieux. Madame de Staël le définit dès les « Réflexions générales » de l'*incipit* :

Je me bornerai dans ce chapitre à des considérations générales sur la marche politique de la civilisation européenne, mais seulement par rapport à la révolution de France, car c'est à ce sujet déjà bien vaste que cet ouvrage est consacré<sup>5</sup>.

Si la France et l'Angleterre sont les nations dominantes et la Révolution le principal objet de la réflexion, – il s'agit, selon Fox, de « l'événement le plus important qui se soit jamais produit dans ce monde<sup>6</sup> » –, il irradie inévitablement l'ensemble de l'ordre social européen. Le rapide survol historique qui ouvre l'ouvrage, et dans lequel Madame de Staël évoque plusieurs exemples de libéralisme avant 1789, passionne tellement B. Constant qu'il en profite pour donner libre cours à sa veine polémique :

J'ai pensé qu'il était bon de citer ce petit abrégé de l'histoire de notre monarchie avant qu'elle fût constitutionnelle. Je réponds assez péremptoirement, ce me semble, à ceux qui prétendent que nous n'avons cessé d'être heureux que parce que nous avons voulu être libres<sup>7</sup>.

Le stéréotype ici évoqué et nié en même temps – « les Français ne sont pas faits pour être libres » –, de provenance anglaise et probablement emprunté à Voltaire<sup>8</sup>, réapparaît dans le texte avec un nombre considérable de variations. Citons notamment : « [...] si les Français n'étaient pas faits pour le despotisme, ils ne l'auraient pas supporté si longtemps<sup>9</sup> », cliché auquel Madame de Staël réplique avec tout son potentiel offensif en choisissant ce même stéréotype comme titre du premier chapitre de la VI<sup>e</sup> partie, consacrée au problème de la liberté et du despotisme : « Les Français sont-ils faits pour être libres<sup>10</sup> ? ». Ce chapitre lui permet

4 *Considérations*, « Enjeux d'une nouvelle édition », p. xx et n. 10.

5 *Considérations*, p. 6.

6 *Considérations*, p. 82, n. 8.

7 Voir *La Minerve française*, XIV, livraison, t. II, 1818, p. 602.

8 *Considérations*, p. 809, n. 1.

9 *Considérations*, p. 21.

10 *Considérations*, p. 809, n. 1.

en même temps d'introduire la question constitutionnelle, l'un des points les plus importants de l'ouvrage et qui fait alors violemment débat, comme c'est encore le cas aujourd'hui. La réponse staélienne, péremptoire, laisse peu de place à la contradiction :

En quoi donc consistait la Constitution de France ? Dans l'hérédité du pouvoir royal seulement. C'est une très bonne loi, sans doute, puisqu'elle est favorable au repos des empires, mais ce n'est pas une constitution. Or quelle était d'ailleurs celle de France ? [...] La France a été gouvernée par des coutumes, souvent par des caprices et jamais par des lois<sup>11</sup>.

Le modèle anglais reste la référence idéale. Rares sont en effet les chapitres dans lesquels l'Angleterre n'est pas évoquée : les deux pays se reflètent réciproquement dans le domaine politique, juridique, social, et l'analyse oscille toujours entre éloges emphatiques et critiques féroces, le plus souvent au détriment de la France. Une telle affinité entre des pays antagonistes ne doit pas surprendre si l'on songe que les *Considérations* ont surtout pour but l'instauration, en France, d'une monarchie modérée. Or l'Angleterre, malgré les nombreuses tensions politiques qui la traversent, malgré des différences parfois irréductibles et l'étrangeté de sa culture, reste un exemple de gouvernement réussi et un exemple à imiter. Ce n'est pas sans raison que Burke impute au mauvais gouvernement français, au lendemain de la Révolution, l'incapacité à s'approprier le modèle anglais :

Vous auriez pu, si vous l'aviez voulu, profiter de notre exemple et donner à votre liberté recouvrée la même dignité. Vos anciens privilèges, quoique suspendus, n'étaient pas effacés de la mémoire. Certes votre constitution [...] s'était bien dégradée ; mais du vieil édifice il vous restait encore de grands pans de mur et les fondations étaient intactes. [...] Vous disposiez de tous les éléments d'une constitution presque aussi bonne qu'on la pouvait souhaiter<sup>12</sup>.

Tandis que Burke oppose, avec hostilité, les nouvelles institutions françaises à celles de l'Angleterre, Madame de Staël procède de manière inverse en soulignant, non sans amertume, la supériorité constitutionnelle de l'Angleterre sur la France. Partant du tableau panoramique de l'histoire anglaise et de ses monarques, mené en parallèle avec celui de la France,

11 *Considérations*, p. 116.

12 Dans ses *Réflexions sur la Révolution française*, E. Burke analyse l'attitude des Français en la comparant à celle des Anglais, p. 44.

elle insiste tout particulièrement sur les guerres, les révolutions, la forme du gouvernement, les classes sociales, le rôle de la noblesse, mais aussi sur la monarchie et ses défaillances. Elle consacre en outre un espace considérable au rôle du clergé, au problème de l'instruction et, avec une stupéfiante désinvolture conjuguée avec une réelle compétence, à des problèmes de jurisprudence. La vie en société et la condition féminine lui inspirent quant à elles un mélange de curiosité et de stupeur. La littérature et les grands écrivains occupent en revanche une place mineure, tandis que sont mis en exergue les hommes politiques, les philosophes et les économistes, qui fournissent le substrat théorique de l'ouvrage.

Arrêtons-nous sur les problèmes les plus significatifs, qui touchent plus directement la France parce que c'est de la France que parlent surtout les *Considérations*, et des changements politiques qui s'imposent après la chute de l'Ancien régime. Les révolutions anglaise et française représentent un problème analysé à plusieurs reprises au cours de l'ouvrage. Madame de Staël associe souvent ces deux révolutions du fait que l'une et l'autre appartiennent à la troisième époque de l'évolution de l'ordre social, vers le gouvernement représentatif. En Angleterre, la révolution dure cinquante ans, de Charles I à Guillaume III en 1688 et aboutit à la constitution actuelle : « Le plus beau monument de justice et de grandeur morale existant parmi les Européens<sup>13</sup> ». La reconnaissance parfois emphatique des mérites du gouvernement anglais ne permet pas ici d'atténuer l'irritation de l'auteure face au mépris de l'Angleterre pour la France, depuis Louis XV jusqu'à Waterloo. La défaite de la France, et surtout l'invasion de son territoire par la coalition européenne, représentent pour Staël une grance souffrance.

Parmi les similitudes qui envahissent le texte, celle entre Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre et Louis XVI est particulièrement intéressante : elle permet à Madame de Staël d'examiner en profondeur, malgré l'écart chronologique, deux exemples de systèmes politiques opposés et malgré tout voués à un même destin inabouti et cruel. Charles I<sup>er</sup> défend la doctrine de l'obéissance passive ; Louis XVI, cent cinquante ans plus tard, est l'enfant d'un siècle dans lequel la monarchie de droit divin ne bénéficie plus de ses anciens soutiens pas plus, selon Staël, qu'elle ne peut s'appuyer sur la hiérarchie ecclésiastique. Dans les deux monarchies, les difficultés sont d'abord financières : Charles I<sup>er</sup> perçoit des impôts sans le consentement de la nation et finit par dissoudre le Parlement. Louis XVI se heurte aux

13 *Considérations*, p. 17.

mêmes obstacles, surtout après le renvoi de Necker, même si, contrairement à Charles I<sup>er</sup>, il convoque les États généraux qui n'ont plus été réunis depuis deux cent ans. Madame de Staël met ainsi en lumière une analogie entre ces deux destins : les difficultés de crédit finissent par mettre les rois dans la dépendance des peuples. Cette ressemblance entre la situation des deux monarques n'estompe cependant pas d'évidentes divergences : Louis XVI n'est pas tenu de convoquer les États généraux, cette initiative ne relevant d'aucune loi, tandis que Charles I<sup>er</sup>, n'ayant pas convoqué le Parlement pendant douze ans, contrevient explicitement à des privilèges installés. Pendant cet intervalle légal, les Anglais montrent eux aussi un tempérament violent. Charles I<sup>er</sup> exerce une série de prévarications et châtie cruellement ses opposants. Les deux monarques diffèrent en revanche davantage dans leur défense de l'autorité royale : si on a pu reprocher à Louis XVI de ne pas avoir repoussé la force par la force, Charles I<sup>er</sup>, au contraire, prend la tête d'une armée contre les Parlementaires. Ces deux personnages que tout oppose – l'un arrogant et rebelle, l'autre soumis au jugement du peuple – deviennent pourtant chacun des victimes sacrificielles. Madame de Staël explique ainsi la similitude de leurs destins : « Charles I<sup>er</sup> aimait du fond du cœur le catholicisme proscrit par l'opinion dominante de l'Angleterre, et Louis XVI aussi souhaitait de maintenir les anciennes institutions politiques de la France<sup>14</sup> ». Le parallèle entre ces deux figures royales se révèle donc très original : il s'appuie sur une dialectique entre analogies et contrastes, entre événements réels et réflexions implicites et se conclut sur l'hypothèse d'une similitude. Malgré leurs différences, Charles I<sup>er</sup> et Louis XVI partagent la même ambition : conserver le catholicisme comme religion d'état et la monarchie de droit divin. Leur échec s'explique par de mauvaises institutions et par des choix politiques contestables.

On pourrait cependant se demander pourquoi, en présence d'un modèle de gouvernement, Madame de Staël éprouve le besoin d'en minorer les figures prestigieuses. Le problème est idéologique. Dans les *Réflexions sur la paix* déjà, l'auteure rappelle que « les hommes ne sont rien dans la Révolution de France, les idées font tout<sup>15</sup> » : il s'agit d'un leitmotiv de l'œuvre staélienne, « les hommes » étant aussi parfois désignés par des synonymes parmi lesquels l'opinion générale, l'assentiment national,

14 *Considérations*, p. 419.

15 *Considérations*, p. 434.

les valeurs patriotiques ou les principes institutionnels. Les événements jouent donc évidemment un rôle, dont Staël rend compte avec précision ; mais les circonstances ne compromettent pas la fixation idéologique, qui vise à compenser l'émiettement du réel. En témoigne l'impossibilité de proposer une interprétation univoque de la Révolution : comment la définir ? « Événement accidentel, enchaînement des faits, épanouissement de notre passé, marche de la civilisation européenne<sup>16</sup> ? » Les principales crises de l'histoire ont toutes été inévitables « quand elles se rattachent de quelque manière au progrès des idées<sup>17</sup> ».

Les similitudes entre la France et l'Angleterre disparaissent pendant le règne de Robespierre. « Pendant quarante années de l'histoire de l'Angleterre qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est pas de période comparable aux quatorze mois de la Terreur<sup>18</sup> ». La France se trouve de fait profondément isolée et les relations entre les deux nations se suspendent entre 1793 et 1795. La France devient même infréquentable : « L'Angleterre et ses alliés se seraient déshonorés en traitant avec la France : qu'aurait-on dit des augustes ambassadeurs d'une nation libre, revenant à Londres après avoir reçu l'accolade de Marat ou de Robespierre<sup>19</sup> ? »

La Révolution suscite ensuite un autre parallèle : la nation française, fatiguée de la succession des régimes, envisage progressivement les avantages de confier le pouvoir à un seul homme. Cromwell déjà gouverne l'Angleterre en promettant à tous les hommes compromis par la Révolution, la protection de son despotisme. Et Bonaparte déclare : « J'ai trouvé la couronne de France par terre, et je l'ai ramassée<sup>20</sup> ». Quant aux partisans des Stuart, lorsqu'on offrit la monarchie à Cromwell,

ils s'appuyèrent sur les amis de la liberté pour s'y opposer, et ce n'est qu'à l'époque de la Restauration qu'ils reprirent la doctrine du pouvoir absolu ; mais au moins restèrent-ils fidèles à l'ancienne dynastie. Une grande partie de la noblesse française s'est précipitée dans les cours de Bonaparte et de sa famille<sup>21</sup>.

Madame de Staël est en outre fascinée par l'éloquence parlementaire anglaise, dont elle offre plusieurs morceaux exemplaires. Elle admire le

16 *Considérations*, p. 5.

17 *Considération*, p. 5-6.

18 *Considérations*, p. 436.

19 *Considérations*, p. 480.

20 *Considérations*, p. 525, n. 5.

21 *Considérations*, p. 423.

rôle politique des grands hommes, pères de la patrie et garants de ses institutions, ce qui la conduit à réfléchir sur l'esprit public qui règne en Angleterre par contraste avec les intrigues, la corruption et la perversion du langage politique qui ont assombri la France. Selon la technique éprouvée de la comparaison, les deux pays, antagonistes, sont juxtaposés dans une confrontation décourageante :

Elle voyait d'une part Lord Chatham, à la tête de l'Angleterre, environné de tous les plus grands orateurs du Parlement qui reconnaissaient volontiers sa prééminence et dans le même temps, les maîtres les plus subalternes du roi de France faisant nommer et renvoyer ses ministres<sup>22</sup>.

Les critiques à l'encontre de l'Angleterre atteignent leur paroxysme lorsqu'il est question d'évoquer Lord Castlereagh, ministre des Affaires étrangères de 1812 jusqu'à sa mort. Tout en lui reconnaissant des vertus privées, Madame de Staël ne perd pas une occasion de l'attaquer, aussi bien dans les *Considérations* que dans sa correspondance privée : il est l'homme « qui a fait plus de mal à la cause des nations qu'aucun diplomate du continent<sup>23</sup> ». C'est lui le véritable vainqueur du Congrès de Vienne et le principal responsable de l'humiliation de la France. N'a-t-il pas déclaré à la Chambre des communes, quinze jours avant Waterloo, que l'Angleterre n'avait aucune intention d'imposer un gouvernement à la France, affirmant ensuite que si « la dynastie actuelle n'était plus sur le trône dans quatre ans, les cent cinquante mille hommes qui doivent se retirer alors du tiers de la France, resteraient en France sans doute jusqu'à ce que les Français fussent contraints de recevoir un gouvernement quelconque qui pût assurer leur impuissance comme nation, et leur dépendance de l'Angleterre<sup>24</sup> » ? Au moment du traité de Chaumont, en 1815, Lord Castlereagh écrit pourtant à Wellington en exposant des intentions aucunement belliqueuses :

En invitant le roi de France [...] à participer au traité, nous estimons qu'il faut remarquer que l'objet de l'alliance et de l'union est de détruire l'autorité de Bonaparte et non d'imposer à la France un quelconque souverain ou une quelconque forme de gouvernement<sup>25</sup>.

---

22 *Considérations*, p. 38-39.

23 *Considérations*, p. 910-911.

24 *Considérations*, p. 918.

25 *Considérations*, p. 918, n. 52.

Le dernier argument, plus sociologique ou mondain, n'en est pas moins significatif dès lors qu'il soulève, plus qu'un autre, le problème de la compatibilité entre des pays de culture et de coutumes diverses. Il concerne la noblesse et plus précisément ses prérogatives et ses privilèges, ainsi que la concession des patentes nobiliaires en Angleterre et en France. Le rôle de l'aristocratie constitue l'un des points sensibles de l'argumentation staëlienne tant l'auteure y formule, à plusieurs reprises, un jugement sévère tant l'émigration compromet, à ses yeux, l'éthique et le prestige de cet ordre. Les nobles anglais sortent donc valorisés de cette confrontation, d'autant que pendant la guerre civile, ils n'ont pas fui à l'étranger, ne se sont jamais adressés aux étrangers contre leur patrie, n'ont pas abandonné leur roi, mais se sont battus à ses côtés pendant la guerre civile. Leur nombre important mérite lui aussi un commentaire. La France peut supporter deux cents aristocrates appartenant à d'anciennes familles historiques, mais pas les cent mille nobles et prélats récemment nommés. En Angleterre, la Chambre des pairs est une magistrature patricienne : la méritocratie, dans le domaine du commerce et de la jurisprudence, en autorise l'accès. En Angleterre, le fils d'un lord est donc généralement membre de la Chambre des communes. À la mort de son père, il entre dans la Chambre des pairs tandis que ses frères cadets demeurent dans le corps de la nation. Un lord doté d'un grand sens de l'humour aurait dit : « Je ne peux pas devenir aristocrate, car j'ai chez moi constamment des représentants du parti populaire, ce sont mes fils cadets<sup>26</sup> ». Or Madame de Staël distingue tout particulièrement, parmi les qualités de la Constitution anglaise, la réunion des différents états sociaux. Cette réflexion lui inspire aussitôt, et presque inconsciemment, une réaction ironique en songeant à la situation de la noblesse française, obligée de recourir à la généalogie, ne serait-ce que pour pouvoir monter sur le carrosse du roi.

À supposer même qu'un jour la France bénéficie d'un gouvernement aussi vertueux que celui de l'Angleterre, et que l'aristocratie y jouisse de la même modération, il demeure toutefois un domaine incompréhensible pour Madame de Staël : la mondanité anglaise. Comment un pays qui compte des hommes éclairés et des femmes intéressantes réussit-il à n'offrir aucun des plaisirs dont les sociétés avancées disposent et, plus particulièrement, la société française, surtout pendant les premières

---

26 *Considérations*, p. 156.

années de la Révolution ? Pour saisir par contraste ce que représente la mondanité française, on peut se référer à l'ouvrage de Benedetta Craveri, *Gli ultimi libertini*, qui retrace l'histoire d'un groupe d'aristocrates dans les dernières années de la monarchie française, plus précisément lors de l'avènement au trône de Louis XVI, donc peu avant la narration même de Madame de Staël :

*Consapevoli dei loro atout, e decisi a strappare l'applauso, rispondevano appieno alle esigenze di una società profondamente teatrale, in cui era d'obbligo saper tenere la scena. Furono anche maestri nell'arte della seduzione, e i molti successi galanti riscossi con le dame del bel mondo non impedirono loro di praticare il libertinaggio nella sua accezione più ampia<sup>27</sup>.*

« Tenir la scène » signifie savoir animer la conversation, se confronter aux meilleures intelligences du temps et donc se faire apprécier pour son talent et pour sa supériorité intellectuelle. Comment Staël peut-elle vivre loin d'une telle émulation ? Les salons parisiens et le plaisir de leur fréquentation rendent son exil encore plus douloureux, lui imposant une aliénation et une déperdition de soi : « L'on ne saurait peindre l'amertume des regrets qui s'attachent à la perte de la France quand elle est votre patrie<sup>28</sup> ».

L'évocation de la société anglaise, dans les *Considérations*, se révèle donc d'une extraordinaire ironie. Les salons londoniens, surfréquentés, accueillent un public si nombreux qu'il y devient difficile de se déplacer ; les femmes, majoritaires, ne parviennent pas à valoriser leurs attraits faute d'espace et d'une distance suffisante pour voir les autres. Il est donc aussi impossible de tenir une conversation et de jouir des plaisirs de l'esprit. L'invité d'un salon anglais n'a donc paradoxalement qu'un seul désir : rentrer chez lui le plus rapidement possible. Madame de Staël estime précisément cette surdensité : la liste des invités d'une grande dame anglaise peut atteindre mille deux cent personnes. La société française, en comparaison, reste bien plus exclusive : « L'esprit d'aristocratie qui présidait à la formation des cercles était très favorable à l'élégance et à l'amusement, mais nullement d'accord avec la nature d'un État libre<sup>29</sup> ». Les plaisirs mondains, en Angleterre, seraient-ils donc incompatibles

27 Craveri, Benedetta, *Gli ultimi libertini*, Milano, Adelphi, 2016, p. 12.

28 *Considérations*, variante j, p. 1026.

29 *Considérations*, p. 886-887.

avec l'ordre politique ? Les aristocrates et les riches propriétaires anglais s'adonnent à leurs activités publiques sur leurs propres terres, ils sont donc peu présents dans la cité, au grand désespoir de Madame de Staël : « Dans la partie de Londres occupée par la bonne compagnie, il y a des mois de l'été et de l'automne pendant lesquels la ville à l'air d'être frappée de contagion, tant elle est solitaire<sup>30</sup> ».

Le dualisme rigide qui oppose les deux nations, et leurs situations historiques contrastées, s'achève pourtant sur l'espoir d'une conciliation activement recherchée. À travers son argumentation en effet, Madame de Staël élève son lecteur à un niveau d'abstraction conceptuelle dans lequel dominant les idées générales, les principes inaliénables et l'utopie comme paradigme d'un monde meilleur, entendue non pas comme une illusion ou comme un non-lieu, mais comme une éthique du devoir dans laquelle nous sommes tous invités à intervenir, malgré les difficultés des régimes en vigueur. La comparaison entre ces deux pays définit donc le sens que l'auteure attribue au bon gouvernement, dont tout dépend, et le rôle de l'intelligence dans l'organisation de la société et de l'État, et plus encore, dans la recherche du bonheur : « L'esprit public gouvernait l'Angleterre : les hasards et les intrigues les plus imprévus et les plus misérables disposaient du sort de la France<sup>31</sup> ».

La réflexion, dans les *Considérations*, outrepassa ainsi largement les attendus de la confrontation entre deux peuples : Madame de Staël parle de nations – rares sont ses contemporains qui le font –, de fédérations, d'états européens et de convergence. L'œuvre s'ouvre sur « la marche politique de la civilisation européenne<sup>32</sup> » et se referme sur le principe de la liberté. Une fois atteint un certain niveau de pensée et de culture, l'existence des ennemis de la liberté n'a plus de raison d'être. Cet ouvrage vise donc à prouver et à évaluer, comme le ferait un homme de science, « quelle étendue, quelle hauteur d'esprit fait concevoir les grands intérêts de l'humanité dans leur ensemble et dans leur vérité<sup>33</sup> ». La raison européenne a fait de grands progrès : il aurait été auparavant impossible de soutenir la monarchie limitée : « Maintenant cette opinion est celle de tout ce qui pense en Europe ; ainsi marche l'esprit humain au prix des

30 *Considérations*, p. 887.

31 *Considérations*, p. 39.

32 *Considérations*, p. 6.

33 *Considérations*, variante j, p. 1026.

pleurs et du sang des malheureuses générations dévouées aux grandes causes de l'ordre social<sup>34</sup> ». Il subsiste bien quelques sensibilités exacerbées, hantées par les horreurs de la Révolution et qui ne voudront plus entendre parler de liberté. À ces dernières, Madame de Staël adresse ce conseil : « Il ne faut pas forcer la liberté à se poignarder comme Lucrece, parce qu'elle a été profanée<sup>35</sup> ». Envisageant avec optimisme notre futur démocratique, Madame de Staël invite les générations à venir à ne pas détruire la beauté dont il nous est encore permis de jouir.

Lucia OMACINI

---

34 *Considérations*, p. 1013.

35 *Considérations*, p. 974.